L'origine de la commune

Décret du 5 janvier 1893, donnant à la commune le nom de Parmain

Extrait du procès-verbal

Le 23 juin 1892 le Maire considérant que la population de Jouy-le-Comte est de 326 habitants, que son commerce et son industrie sont nuls, que la population de Parmain, son annexe, est de 662 habitants, qu'il est le siège de tout le commerce et de toute l'industrie de la commune, que la mairie y est installée depuis plus de 60 ans (1), que la gare (2) ou station dite de Parmain-L'Isle-Adam est située au centre même de cette annexe, estime qu'il est juste que Parmain figure dans la dénomination de la commune...

Le Conseil municipal vote ainsi :

sur 9 votes : 8 pour Parmain - 1 pour Parmain-Jouy le Comte

Le 5 janvier 1893, le Président de la République, Sadi Carnot, fit publier un décret et Parmain devint officiellement le nom de notre commune.

(1) située à l'origine dans une seule pièce d'une maison non loin de la rue Guichard, puis ce fut la mairie - école, route de Jouy
(2) construite en 1846

Session de février 1893
Copie du décret du 5 janvier 1893, donnant à la commune le nom de Parmain

Fait à Paris le 5 janvier 1893
signé : Carnot
Pour le Président de la République
Le Ministre de l'Intérieur
République française
Sous-préfecture de Pontoise
Le Président de la République Française
sur le rapport du Ministre de l'Intérieur

Vu la délibération du Conseil municipal de Jouy-le-Comte (Seine et Oise) du 22 juin 1892,
Vu l'avis du Ministre du Commerce et de l'Industrie du 31 octobre 1892,
Vu ensemble les autres pièces de l'affaire,
Vu la loi du 5 avril 1884 (art.2)

La section de l'Intérieur, des cultes, de l'Industrie publiques et des beaux-arts du Conseil d'Etat, entendue ;
Décrète :

- art. 1er La commune de Jouy-le-Comte (canton de l'Isle-Adam, arrondissement de Pontoise, département de Seine et Oise) portera à l'avenir le nom de Parmain
- art 2. Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.